

Syndicat mixte pour l'Élimination et la VALorisation des DEchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	19

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 3 juillet à 11h00, le Comité Syndical du SEVADEC légalement convoqué le 26 juin 2026 s'est réuni dans les locaux administratifs du SEVADEC sous la présidence de Monsieur Guy ALLEMAND

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Isabelle DELANGHE (suppléante de M. LENOIR), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Messieurs Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Eliot BONNINGUES, Sébastien CASTELLE, Bruno DEMILLY, Benjamin DOUAY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY (suppléant de Mme MALIAR), Claude KIDAD, Sylvain LAPOTRE, Jacques LOUCHEZ, Fabrice MARTIN, Frédéric MELCHIOR, Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE, Jean-Marc PUISSESSEAU, Erwann RYCKMANN (suppléant de M. MIGNONET).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Faustine MALIAR (suppléée par M. HAMY), Emilie ROBILLIART, Messieurs Laurent LENOIR (suppléé par Mme DELANGHE), Philippe MIGNONET (suppléé par M. RYCKMANN), Fabrice PONTHEU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Benjamin DOUAY

A3-07-2026 : CONVENTION RELATIVE A LA CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE CONCERNANT LA MUTUALISATION DES COÛTS RELATIFS AU TRI, AU TRANSPORT ET AU TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES DES MENAGES — DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le Comité Syndical a approuvé la création d'une entente intercommunale concernant la mutualisation des coûts relatifs au tri, au transport et au traitement des déchets recyclables dans le cadre national de l'extension des consignes de tri.

Pour le suivi de l'entente et l'exécution de la convention, chaque membre de l'entente dispose de deux représentants élus titulaires et de deux représentants suppléants.

Par application combinée des articles L5211-1 et L2121-21 du C.G.C.T., « le Comité Syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Suite à l'installation du nouveau Comité Syndical en date du 13 mai 2026, il convient de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants du SEVADEC au sein de la conférence des membres de l'entente.

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20260703-A3-07-2026-DE
Date de télétransmission : 06/07/2026
Date de réception préfecture : 06/07/2026

Il est proposé au Comité Syndical :

- **DE DESIGNER Monsieur Guy ALLEMAND et Monsieur Claude KIDAD** en qualité de titulaires et **Monsieur Yves ENGRAND et Monsieur Sébastien CASTELLE** en qualité de suppléants, pour représenter le SEVADEC au sein de la Conférence des membres de l'Entente intercommunale concernant la mutualisation des coûts relatifs au tri, au transport et au traitement des déchets recyclables des ménages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
BP 20
62101 CALAIS CEDEX

